

JOURNÉE DE TRAVAIL DES RÉPUBLICAINS

EUROPE

MERCREDI 18 MAI 2016

DOCUMENT D'ORIENTATION

republicains.fr

© Les éditions des Républicains

La construction européenne, c'est-à-dire la réconciliation des Européens au sortir de deux guerres mondiales puis leur union toujours plus étroite est une réalisation exceptionnelle. Dans le respect des identités de chacune, dans la fidélité à leurs racines, notamment chrétiennes, les nations d'Europe ont bâti une construction unique basée sur l'exercice en commun de la souveraineté chaque fois qu'il est plus efficace d'agir ensemble plutôt que de façon isolée. La France a vocation à jouer dans cette entreprise, dont elle est à l'origine en 1950, un rôle moteur.

Notre famille politique qui, dans toutes ses sensibilités, a constamment contribué à cette politique au cours des décennies écoulées, en étroite entente avec nos partenaires du Parti populaire européen (PPE), peut en être légitimement fière.

Notre conviction, c'est que la construction européenne n'est pas une idée du passé : au contraire, dans le monde du ^{xxi}^e siècle, elle est plus que jamais d'actualité !

Pourtant aujourd'hui, l'Europe va mal. Les Européens se détournent de l'Europe qui leur apparaît impuissante, incapable de faire face aux crises nouvelles, de leur assurer la sécurité et la prospérité, de défendre efficacement ses intérêts et ses valeurs dans le monde, tout en produisant trop de normes sur trop de sujets avec trop de détails.

C'est le cas de nos compatriotes. Si la majorité des Français reste attachée à l'idée d'Europe, elle ne veut pas de cette Europe-là.

L'Europe est confrontée à une accumulation de crises sans précédent. Le chômage reste beaucoup trop élevé et la croissance beaucoup trop faible. La crise des migrants a sonné le glas d'un système de « Schengen » mal conçu et de nombreuses divergences sur l'immigration. Les attentats sanglants commis au plein du cœur de notre continent témoignent de failles béantes dans notre sécurité. Pour la première fois, un État membre, le Royaume-Uni, pourrait décider de quitter l'Union...

Pourtant, lorsque l'Europe est animée d'une volonté politique forte, elle peut se ressaisir. Nous l'avons démontré entre 2007 et 2012, avec les initiatives prises par la France et notre famille politique pour sortir l'Europe de l'impasse du traité constitutionnel, pour faire de la Présidence française de l'Union européenne en 2008 une réussite exceptionnelle saluée par tous, pour imposer l'Europe comme un acteur majeur sur la scène internationale, depuis son intervention décisive dans la guerre russo-géorgienne jusqu'à son action au G20 et enfin pour parvenir à surmonter, avec Angela Merkel, la crise de la zone euro en 2010-2012.

Depuis lors, cet élan est retombé. Le bilan européen de François Hollande est particulièrement faible, comme en témoignent le reniement initial sur la renégociation imprudemment promise sur le traité budgétaire de mars 2012, l'absence de toute initiative d'envergure depuis lors, la panne du moteur franco-allemand et l'inertie du pouvoir socialiste face aux crises auxquelles l'Europe est confrontée.

Il est urgent que notre pays reprenne l'initiative en Europe et retrouve son rôle de moteur de la construction européenne et fasse valoir ses intérêts. Entre l'inertie de François Hollande, qui conduit à l'impuissance, et la démagogie prônée par Marine Le Pen, qui conduirait à l'isolement et à l'échec étant profondément contraire à notre génie historique, il y a la place pour une France qui assume sa place et son rôle en Europe. C'est conforme à notre intérêt comme à notre Histoire.

Le choix n'est pas entre le repli sur le chauvinisme, l'obscurantisme, la xénophobie d'une part, et le modèle de construction européenne des pères fondateurs et de la technocratie des années 70, d'autre part. L'avenir, c'est de dépasser cette opposition en inventant une autre conception de l'Europe qui touche le cœur des peuples européens et en fasse à nouveau une réalité d'aujourd'hui.

Car la France a plus que jamais intérêt à prendre le leadership d'une Europe forte, une Europe qui agit, une Europe qui protège pour faire face aux défis du ^{xxi}^e siècle.

Pour cela, une nouvelle étape de la construction européenne est nécessaire. Après celle de la fondation, lors du traité de Rome en 1957, après celle de la consolidation avec le traité de Maastricht en 1991, une nouvelle étape est désormais nécessaire, un quart de siècle après : c'est pourquoi nous pensons qu'**un nouveau traité, un traité de refondation, est indispensable.**

Il faut un nouveau traité pour créer un « Schengen 2 », qui permette une protection efficace des frontières de l'Europe et la dote d'une politique commune d'immigration et d'asile. Il faut un nouveau traité pour permettre à la zone euro de se doter d'un véritable gouvernement économique. Il faut un nouveau traité pour que l'Union européenne se concentre sur l'essentiel en renonçant à vouloir tout réglementer et redonne ainsi aux États membres les marges de manœuvre nécessaires.

Nous proposons que la France reprenne, dès le lendemain de l'alternance, l'initiative en Europe et propose à ses partenaires, et d'abord évidemment à son partenaire allemand, **la négociation d'un acte de refondation du niveau du traité.**

1

FACE À LA CRISE MIGRATOIRE, IL FAUT REFONDER L'ESPACE SCHENGEN ET CRÉER UN « SCHENGEN II »

L'Europe ne peut plus rester passive et impuissante face à une crise migratoire sans précédent

En 2015, l'Europe a enregistré passivement **1,83 million de franchissements illégaux de ses frontières extérieures**¹. C'est plus de six fois plus qu'en 2014, où l'on enregistrait 283500 personnes.

Dans la crise migratoire à laquelle notre continent se trouve donc confronté, l'Union européenne a malheureusement été l'exemple de ce qu'il ne faut pas faire.

D'abord, **les Européens ont soigneusement évité d'agir tant qu'il en était encore temps**, malgré les mises en garde de la France en 2012. Alors que le système Schengen montrait chaque jour un peu plus d'inquiétants signes de faiblesses, les dirigeants européens ont refusé, par idéologie ou inertie, de prendre les mesures nécessaires.

De même, **les Européens sont restés totalement inertes face à la descente aux enfers que connaissait la Syrie**, alors même qu'il était évident qu'il fallait agir, ne serait-ce que parce que plus ce pays s'enfonçait dans la guerre civile, plus le risque migratoire augmentait. Dès l'été 2012, Nicolas Sarkozy avait pourtant publiquement attiré l'attention des autorités françaises sur ce qui se préparait, en vain.

Ensuite, **les Européens ont fait preuve d'une naïveté confondante**. Le summum a été atteint par les propositions de la Commission sur la répartition des réfugiés entre les pays membres selon une méthode de quota, proposition à la fois injustifiable moralement, absurde car impraticable et surtout dangereuse car créant un dangereux appel d'air.

Enfin, lorsque la crise migratoire a fini par éclater, **les Européens ont réagi en ordre totalement dispersé**, depuis l'Allemagne décidant unilatéralement d'ouvrir grandes ses portes, jusqu'à la Hongrie détournant les flux vers ses voisins, en passant par la France de M. Hollande, qui est restée totalement inerte, sans cap, sans politique, sans voix.

Quant à **l'accord conclu en mars avec la Turquie**, François Hollande a laissé la Chancelière Merkel le négocier seule avec le Premier ministre turc, une première dans l'histoire de la 5^e République pour un accord de cette importance ! Il prévoit le renvoi en Turquie des migrants irréguliers gagnant les îles grecques, l'Union s'engageant en contrepartie à verser un total de 6 milliards d'euros à la Turquie, à lever l'obligation de visas pour les ressortissants turcs d'ici juin 2016 (sous réserve qu'un certain nombre de critères techniques soient remplis) et à relancer le processus d'adhésion de la Turquie à l'Union européenne par l'ouverture de nouveaux chapitres de négociation.

Les Républicains ne contestent pas la nécessité de coopérer avec la Turquie pour faire face à la crise des migrants, ni d'aider la Turquie, qui accueille sur son territoire plus de 2,5 millions de réfugiés syriens. Mais est-on sûr que les sommes considérables qui sont en jeu n'auraient pas pu être mieux employées ? La levée de l'obligation de visas est encore plus contestable, surtout dans

1. Source Frontex.

le contexte sécuritaire actuel : avec la Turquie, près de 80 millions de personnes pourraient ainsi se voir dispensées de visa pour venir en Europe dans les prochains mois. Quant à la relance des négociations d'adhésion, elle donne un très mauvais signal, puisque **la Turquie n'a pas vocation à adhérer à l'Union européenne.**

Ce qui a manqué cruellement tout au long de cette crise, c'est un vrai dialogue franco-allemand. **L'inertie de François Hollande face à l'effondrement de Schengen, l'un des piliers de la construction européenne, est proprement ahurissante.**

Aujourd'hui, la vérité, c'est que le système Schengen est mort.

Pourtant, **les Républicains restent attachés à la libre circulation des citoyens européens**, qui est un pilier essentiel de la construction européenne. **C'est précisément parce que nous y sommes attachés que nous proposons de mettre en place un « Schengen 2 ».**

Il faut mettre en place un « Schengen 2 »

La libre circulation des Européens n'est possible que si le contrôle aux frontières de l'Europe existe vraiment. Ce n'est plus le cas aujourd'hui, c'est pourquoi un « Schengen 2 » est indispensable.

Nicolas Sarkozy a été le premier à faire ce constat, dès 2012. Notre famille politique a longtemps été vilipendée pour cela par la gauche. Nous constatons qu'aujourd'hui, la plupart se sont ralliés à cette idée. Encore faudra-t-il la mettre en œuvre rapidement et concrètement.

Nous proposons la mise en place d'un « Schengen 2 ».

« Schengen 2 » devra reposer sur des institutions fortes et sur une véritable gestion commune de l'immigration et de l'asile.

Des institutions fortes sont à l'évidence indispensables. Comme l'Eurogroupe réunit les ministres des finances de la zone euro, **« Schengen 2 » devra être dirigé par la réunion des ministres de l'Intérieur des États qui en seront membres** : ils décideront et agiront ensemble, coordonneront leurs actions. Ce « groupe Schengen » sera doté d'un **président stable** et d'un **secrétariat général**. Il aura **autorité sur Frontex**.

Les pays membres de « Schengen 2 » devront agir ensemble pour assurer la protection des frontières de l'Europe. La protection des frontières est une fonction éminemment régalienne : croire que cette fonction pourrait être transférée à des « gardes-frontières européens » est faux et illusoire. En revanche, cette protection doit être assurée ensemble, car elle intéresse chacun.

Nous devons à cette fin renforcer les moyens d'action de l'agence Frontex qu'on lui promet depuis des mois. Nous pensons que Frontex n'a évidemment pas vocation à remplacer les gardes-frontières nationaux mais doit devenir un état-major de coordination des actions (sur le modèle Europol) et doit se voir confier un rôle d'inspection et de contrôle pour s'assurer que chaque force nationale remplit effectivement son rôle. Frontex doit aussi faire le lien entre les États au sein de l'Union européenne en matière de lutte contre l'immigration clandestine.

Pour participer à ce « Schengen 2 », il faudra adhérer préalablement à des règles communes en matière d'asile et d'immigration, afin de mettre fin aux pratiques actuelles de « forum shopping »

en matière d'asile et d'immigration. Il faudra avoir une **liste commune des pays sûrs** pour examiner rapidement les demandes d'asile et une action commune pour lutter contre la fraude. Il faudra également se doter effectivement d'**un statut spécifique et temporaire de réfugié de guerre**.

Face au risque de tourisme social, il faudra une harmonisation des aides sociales éligibles aux étrangers.

Sur le modèle des initiatives prises par les gouvernements britannique et allemand, Les Républicains affirment la nécessité de mieux contrôler l'attribution d'aides sociales, au-delà des seuls demandeurs d'asile. Un étranger tout juste arrivé en France n'a pas à bénéficier de prestations sociales financées par l'impôt de personnes qui résident en France de longue date. Nous reprendrons **le contrôle de l'immigration**, notamment en supprimant l'aide médicale d'État au profit d'une seule aide médicale d'urgence, en instaurant **un délai de 5 ans de résidence avant de pouvoir bénéficier d'une prestation sociale non-contributive** (aide au logement, allocation familiale) et en encadrant très strictement les critères du regroupement familial. Les Républicains considèrent qu'**avant de pouvoir bénéficier de la solidarité nationale, chacun doit auparavant lui-même remplir ses obligations vis-à-vis de la communauté nationale**.

Nous devons enfin faire d'une coopération effective dans la lutte contre l'immigration clandestine une priorité de la politique extérieure européenne. Au besoin, il faudra **conditionner l'aide européenne de voisinage à la réadmission des migrants expulsés vers les pays d'origine et à la participation effective** à la lutte contre l'immigration clandestine.

Enfin, la participation à « Schengen 2 » impliquera pour chaque État des droits et des devoirs. Un État qui ne remplirait pas efficacement ses obligations et qui refuserait l'aide de ses partenaires doit pouvoir faire l'objet d'une suspension. La décision de suspension sera prise par les chefs d'État et de gouvernement des pays de Schengen réunis en sommet.

La France devra prendre l'initiative d'un « Schengen 2 » dans les premiers jours de l'alternance. Mais tant qu'il n'aura pas été mis en place, Les Républicains affirment que la France devra rétablir de vrais contrôles à nos frontières nationales pour garantir aux Français la sécurité qu'ils attendent.

Ces contrôles nationaux sont absolument indispensables tant que le système européen n'aura pas réussi à augmenter enfin son niveau de protection des frontières extérieures, en militarisant et judiciarisant l'action contre les trafiquants et les passeurs, en se dotant de capacités technologiques et notamment de fichiers de police interconnectés, modernes et fiables, en organisant des retours groupés de clandestins vers leurs pays d'origine, et en installant de vrais centres de rétention dans les pays de transit avant toute traversée de la Méditerranée.

En attendant la mise en place effective de « Schengen 2 », **nous affirmons qu'une entente franco-allemande très étroite est indispensable pour faire face à l'urgence immédiate**, notamment en venant en aide la Grèce, avec des équipes franco-allemandes envoyées dans ce pays pour aider les Grecs à enregistrer les migrants, relever les empreintes digitales, faire un premier tri des dossiers, etc.

Les Européens doivent se mobiliser face à la menace terroriste

Notre continent fait face à une menace terroriste sans précédent avec, en l'espace d'un an et demi, trois attentats terroristes majeurs sur les sols français et belge, faisant de très nombreux morts et blessés.

L'émotion qui grandit en Europe est à la mesure du sentiment d'impuissance face à des drames qui se succèdent sans que rien ne semble pouvoir enrayer cette violence. Nous avons le sentiment que les États européens sont condamnés à réagir sans anticiper en avançant en ordre dispersé. Beaucoup de retard a été pris en la matière depuis 2 ans.

Les Républicains estiment qu'une action multiforme doit être conduite en mobilisant à cette fin les différents niveaux européens en fonction de leur utilité respective.

Face à la crise migratoire, l'espace Schengen doit être mobilisé pour s'assurer que les migrants qui veulent entrer sur notre continent répondent à des conditions précises : une coopération effective, basée notamment sur l'enregistrement des demandeurs et le partage de l'information, doit être assurée concrètement. Nos pays ont le droit d'être défendus.

L'Union européenne doit être beaucoup plus mobilisée pour faciliter la lutte contre le terrorisme, notamment en mettant en place un cadre juridique commun favorisant une lutte efficace contre les terroristes, en étant un facilitateur et non un censeur par l'adoption de normes et législations qui ralentiraient l'action de l'État. À cet égard, l'adoption du PNR (*passenger name record*) par le Parlement européen, après des mois de blocage par la coalition des socialistes, des verts et du Front national, est un progrès que Les Républicains réclamaient depuis longtemps. Il va maintenant falloir que les 28 transposent ce texte dans leur droit national, ce qui va prendre encore des mois, alors que l'on aurait pu aller beaucoup plus vite en passant par un texte directement applicable.

Il faut également relancer **une coopération bilatérale opérationnelle** avec les pays directement concernés, à commencer par la Belgique. L'efficacité en matière de lutte contre les réseaux terroristes passe aussi par une action au plus près du terrain, comme l'a bien montré la victoire remportée par l'Espagne et la France dans la lutte contre le terrorisme basque. Lors du précédent quinquennat, nous avons mis en place avec les Espagnols une coopération opérationnelle très concrète en organisant des échanges d'informations, des actions coordonnées, des équipes conjointes.

Nous souhaitons faire de même avec la Belgique. D'une manière générale, nous souhaitons réinvestir le bilatéral pour tout ce qui est opérationnel. Nous estimons en effet que la base opérationnelle de la lutte contre le terrorisme doit relever du niveau bilatéral entre les États-membres, notamment dans le domaine du renseignement comme en témoigne l'exemple de la réussite de la coopération franco-espagnole contre ETA.

Face aux terroristes, nous ne serons pas efficaces si nous continuons à agir isolément. Mais nous ne serons pas efficaces non plus si nous cherchons systématiquement une action à 28 ! C'est en mobilisant les différents niveaux d'action que nous serons le plus efficaces et que nous remporterons cette lutte.

LA ZONE EURO DOIT ALLER AU BOUT DE SON INTÉGRATION ÉCONOMIQUE POUR ASSURER NOTRE PROSPÉRITÉ COLLECTIVE

La crise économique a révélé les faiblesses de l'Union économique et monétaire

La création de l'euro comme monnaie unique en 1999 et sa mise en circulation officielle en 2002 ont profondément transformé les politiques économiques et monétaires des dix-neuf États-membres de la zone euro. **Les conséquences de choix fondamental n'ont pas été tirées** : alors que nous avons unifié la politique monétaire, confiée à la Banque centrale européenne, les politiques budgétaires, économiques, fiscales, sociales sont restées indépendantes voire divergentes.

La crise financière de 2008, la plus grave depuis 1929, a souligné la fragilité de cette construction inachevée. Si, grâce notamment aux initiatives prises par la France et l'Allemagne, les menaces qui pesaient sur la survie même de l'euro ont pu finalement être surmontées, les efforts pour renforcer l'intégration de la zone euro au cours des années 2010-2012 n'ont pas été poursuivis au cours des dernières années.

Il en résulte un retard de la zone euro par rapport à ses principaux concurrents : pendant que le Japon a un taux de chômage proche de 3 %, que les États-Unis connaissent eux aussi le quasi plein-emploi, la zone euro continue d'avoir un chômage supérieur à 10 %. De même, la croissance n'a-t-elle été que de 1,5 % dans la zone euro contre 3 % en moyenne dans le monde.

Les divergences continuent d'être trop importantes entre les performances économiques des États de la zone euro, malgré les réformes très courageuses engagées au cours des dernières années par l'Espagne, l'Italie, le Portugal, l'Irlande, contrairement à la France de M. Hollande.

À cela, il convient d'ajouter **les importants différentiels de croissance** qui existent au sein de la zone euro. Si la moyenne de croissance a été de 1,5 % pour l'ensemble de cet espace monétaire (la France obtenant une performance inférieure à la moyenne avec 1,1 %, contre 1,7 % pour l'Allemagne en 2015, tendance malheureusement répétée depuis 2012), la Grèce a connu une récession de 0,2 % tandis que l'Espagne voyait son PIB croître de 3,2 % en 2015.

Une coordination des politiques économiques est donc plus que jamais nécessaire.

La zone euro doit aller au bout de son intégration économique en se dotant d'un véritable gouvernement économique s'appuyant sur un Fonds monétaire européen et un Trésor européen

La zone euro doit **aller beaucoup plus loin dans son intégration économique.**

Pour cela, il faut la doter d'un véritable gouvernement économique capable d'assurer la coordination non seulement des politiques budgétaires mais aussi des politiques économiques, y compris les politiques fiscales. Le traité de mars 2012 négocié par Nicolas Sarkozy et Angela Merkel – que François Hollande avait promis de renégocier et qu'il a ratifié à l'été 2012 sans en changer la moindre virgule – avait posé les bases de ce gouvernement économique, notamment en instituant le sommet de la zone euro. Rien n'a été fait depuis !

Les Républicains considèrent qu'il est urgent de **doter le gouvernement économique de la zone euro des instruments nécessaires** :

- **un président stable et à plein-temps des sommets de la zone euro** ;
- **un secrétariat général capable d'agir comme un directeur du Trésor européen** ;
- **un Fonds Monétaire Européen**, qui succéderait à l'actuel Mécanisme Européen de Stabilité et qui assurerait l'indépendance de la zone euro à l'égard du FMI : il n'est pas acceptable, eu égard notamment au poids des États-Unis, que le FMI soit chargé d'assurer la gestion interne de la zone euro !

Ce gouvernement économique de la zone euro devra reposer sur l'entente étroite de la France et de l'Allemagne, qui représentent à eux deux 50 % du PIB de la zone euro.

Ce gouvernement économique permettra de coordonner effectivement les politiques économiques des États de la zone euro afin d'exploiter enfin pleinement notre potentiel de croissance, investir dans l'avenir.

Les Républicains souhaitent **la relance de l'effort de convergence fiscale au moins entre les États de la zone euro** : il est absurde de continuer à avoir des politiques fiscales divergentes voire concurrentes au sein de l'union monétaire ! Cette convergence devra se faire par étapes : c'est pourquoi nous proposons la mise en place d'un « serpent fiscal » sur le modèle du « serpent monétaire » dans les années 1970-1980 afin de faire converger les politiques fiscales. Ne nous trompons pas d'objectif : le but ce n'est pas l'harmonisation fiscale, c'est la baisse des impôts.

La France et l'Allemagne devraient donner l'exemple en allant de l'avant en mettant en place **un cadre unifié pour l'impôt sur les sociétés** : cela offrirait à nos entreprises, au cœur de l'Europe, un élément d'unité et de stabilité indispensable. En 2011, Nicolas Sarkozy en avait arrêté le principe, avec Angela Merkel, et un travail technique franco-allemand avait été réalisé. Les Républicains regrettent que cela ait été purement et simplement abandonné en 2012. C'est pourquoi, dès 2017, nous engagerons sans attendre la reprise des travaux avec nos partenaires allemands.

3

L'UNION EUROPÉENNE DOIT SE CONCENTRER SUR L'ESSENTIEL ET REDONNER À SES ÉTATS MEMBRES LES MARGES DE MANŒUVRE NÉCESSAIRES

L'Union européenne est allée beaucoup trop loin dans la réglementation

Les Français, qu'ils soient entrepreneurs, salariés, artisans, agriculteurs, professions libérales ou simples citoyens ne comprennent plus le fonctionnement de l'Union européenne. **Ils ont le sentiment que « Bruxelles » est devenue une machine à produire des normes** toujours plus précises, complexes, tatillonnes, incompréhensibles. La production normative s'est emballée depuis les années 1990 au point de conduire à un ras-le-bol qui menace la construction européenne elle-même. Les efforts entrepris pour assurer la protection du principe de subsidiarité ont été insuffisants. **Nous sommes allés beaucoup trop loin dans la délégation du pouvoir normatif au niveau européen**, comme le montre notamment la multiplication des actes délégués et des actes d'exécution.

Par ailleurs, **les politiques européennes sont conduites trop souvent de manière trop administrative** et ne permettent pas d'apporter aux Européens le soutien et la protection qu'ils sont en droit d'attendre.

Face à un cadre européen trop rigide, la tentation d'une Europe à la carte, multipliant les exceptions et les exemptions, tend à se développer.

La menace du Brexit a été utilisée par les Britanniques pour renforcer les dérogations accordées au Royaume-Uni. Les négociations entre le Royaume-Uni, ses partenaires européens et la Commission européenne ont été l'occasion pour le gouvernement de David Cameron de pousser plus en avant encore l'idée d'une Europe à la carte, où chacun serait en droit de ne garder que les avancées communautaires les plus arrangeantes au regard de la situation de chaque État-membre. **Nous souhaitons le maintien du Royaume-Uni dans l'Union européenne** car nous sommes profondément convaincus qu'un « Brexit » serait nuisible aux intérêts britanniques comme aux intérêts européens, mais c'est évidemment aux électeurs britanniques et à eux seuls qu'il revient de décider.

Sur le fond, les Britanniques ont raison de dire que l'Union européenne doit se réformer. Les Républicains le pensent aussi. Nous regrettons que François Hollande n'ait pas profité du débat ouvert par David Cameron pour faire des propositions de réforme de l'Union européenne. Pour la première fois, une négociation majeure sur l'avenir de l'Europe a été conduite sans que la France prenne la moindre initiative de fond. Une fois de plus, il a laissé Angela Merkel mener les négociations avec David Cameron et conclure un compromis qui est certainement le meilleur du point de vue des intérêts britanniques mais qui laisse de côté les questions légitimes que la France aurait dû poser à cette occasion.

Nous ne voulons pas d'une Union européenne à la carte, car cela contribue à affaiblir la construction d'un espace de coprospérité et d'idéaux partagés.

La réponse passe par une Union européenne recentrée sur l'essentiel et redonnant à ses États membres les libertés nécessaires.

L'Union européenne doit se concentrer sur l'essentiel

Les Républicains considèrent que l'Union à 28 doit se recentrer sur l'essentiel :

- **assurer le fonctionnement efficace et harmonieux du marché unique**, qui est le premier du monde et qui constitue pour nos entreprises comme pour nos consommateurs un avantage exceptionnel ;
- **mener quelques grandes politiques européennes** capables de mobiliser les énergies et les potentiels autour de quelques grandes priorités.

1. L'Union européenne doit d'abord cesser de multiplier les normes.

Le bon fonctionnement du marché unique et la mise en place de politiques européennes ambitieuses nécessitent évidemment que l'Union européenne puisse fixer à chaque fois un cadre juridique commun afin d'assurer une concurrence loyale et d'éviter le dumping. Pour cela, des normes européennes sont évidemment nécessaires : elles doivent être proposées par la Commission, votées par le Parlement européen et par le Conseil des ministres des États membres, et **doivent se contenter de fixer des principes communs**. C'est l'équivalent au niveau européen de nos lois.

En revanche, **la prolifération au niveau européen de normes techniques, qui relèveraient chez nous des arrêtés et des décrets, n'est plus acceptable**. C'est pourtant ce qui se passe à travers le recours toujours plus développé à ce que l'on appelle dans le jargon bruxellois les actes d'exécution et les actes délégués. Ces textes techniques, qui représentent aujourd'hui la grande majorité des normes européennes, sont préparés et adoptés directement par la seule Commission, sans l'accord ni du Parlement européen ni des États membres ni des parlements nationaux.

Le principe doit être que la compétence réglementaire appartient aux États membres ; la compétence européenne ne peut être qu'exceptionnelle.

Pour cela, **nous réclamons** :

- **qu'il soit mis fin à la possibilité pour la Commission d'adopter des actes délégués sans l'accord exprès du Parlement européen et du Conseil ;**
- **que les parlements nationaux soient saisis des projets d'actes délégués ainsi que des projets d'actes d'exécution lorsqu'ils présentent un caractère normatif** : ils devront pouvoir s'opposer à leur adoption en cas d'atteinte au principe de subsidiarité, comme ils peuvent le faire pour les projets d'actes législatifs.

2. L'Union européenne doit mener quelques grandes politiques afin de mobiliser les énergies autour de quelques grandes priorités.

C'est évidemment le cas dans le domaine agricole, où la Politique agricole commune est indispensable pour favoriser une agriculture européenne forte et dynamique. Les Républicains sont plus que jamais attachés à une PAC ambitieuse, capable de répondre efficacement aux nouveaux défis comme aux attentes des agriculteurs et des consommateurs européens. **La préparation de la réforme de la PAC, qui s'achève en 2020, doit être engagée dès 2017, pour repenser les mécanismes d'intervention et de protection face aux aléas des marchés.** Elle doit être maintenue avec les moyens financiers existants. Nous veillerons ainsi à protéger les intérêts agricoles français, comme nous nous y sommes engagés, y compris en veillant à ce que les produits importés

en Europe soient soumis aux mêmes exigences phyto-sanitaires que celles qui sont imposées aux producteurs européens. De façon générale, nous devons mettre fin aux sur-transpositions des normes européennes, en particulier sur l'environnement.

La concurrence appelle également évidemment une politique européenne. Mais Les Républicains considèrent que **la politique européenne de la concurrence doit être profondément repensée pour sortir du dogmatisme** qui l'a trop longtemps caractérisée. À l'image du *Small Business Act américain*, l'Europe doit pouvoir affirmer qu'elle privilégie les entreprises et les emplois en Europe. Cette politique doit être complétée par **une véritable politique industrielle européenne** qui conforte la vocation industrielle de notre continent. L'Union européenne se doit, en tant que première puissance économique mondiale, de disposer d'**une stratégie industrielle de soutien à ses filières d'excellence**. Sur le modèle de ce qui a été fait en faveur de géants européens de l'aéronautique (Airbus), **nous souhaitons un soutien fort à l'émergence d'entreprises de taille mondiale capables de rivaliser avec leurs concurrentes** américaines, chinoises, japonaises, etc.

Les 28 doivent également développer une politique commune ambitieuse dans le domaine de la recherche, pour mobiliser les énergies et les moyens sur quelques priorités communes telles que l'exploration de l'espace ou la lutte contre les grandes maladies (Alzheimer, cancer). Ils doivent également mettre en place une **politique maritime ambitieuse**, à la hauteur des nombreuses façades maritimes dont dispose l'Europe. À ce titre, un dialogue européen devra être conduit pour aider au renouvellement de la flotte des marins pêcheurs et pour donner davantage de lisibilité dans les négociations sur les quotas annuels.

L'Union européenne doit **continuer à favoriser la libre circulation des citoyens européens**, notamment des étudiants grâce au programme Erasmus qui doit être encore élargi, des jeunes chercheurs (programme Marie Curie), des apprentis (programme Léonardo). La libre circulation des travailleurs ne doit pas favoriser le dumping social : c'est pourquoi nous réaffirmons que la directive de 1996 sur les travailleurs détachés doit faire l'objet d'une remise à plat afin de poser les bases d'une concurrence loyale qui ne contribue pas à un affaiblissement des modèles sociaux. Nous n'avons pas construit l'Europe pour voir des pans entiers de notre économie locale menacés par une forme de dumping, inacceptable pour les citoyens.

Il est temps également que l'Europe se dote d'**une véritable politique commune dans le domaine de l'énergie**. Dans le cadre de la lutte contre le changement climatique et afin de tenir nos engagements européens de réduction des émissions de gaz à effet de serre, les Républicains appellent à un marché européen du carbone, pour éviter le recours aux énergies les plus polluantes à base d'énergies fossiles comme le charbon. Nous souhaitons à ce titre une meilleure régulation des quotas d'émission de gaz à effet de serre pour éviter l'écueil d'un excédent de ces quotas qui fait chuter le prix de la pollution. **Avec une électricité particulièrement décarbonée, la France a toute sa place à prendre** dans ces négociations. Un **prix-plancher du carbone** est le préalable à toute politique européenne de l'énergie ! De la même manière, nous réaffirmons notre demande que soit envisagée la mise en place **d'une taxe carbone aux frontières de l'Europe à l'horizon 2020**, comme le principe en avait été retenu par l'accord conclu sous présidence française en décembre 2008.

Dans les politiques communes européennes qu'il est nécessaire de mener, Les Républicains insistent également sur **l'importance du numérique** afin de permettre à nos pays de dégager des marges de croissance supplémentaires, de créer des acteurs numériques à vocation continentale et mondiale, et de défendre notre identité et notre patrimoine culturels européens.

À cet égard, nous réaffirmons notre **attachement au respect du droit d'auteur**, pierre angulaire de toute création intellectuelle et culturelle vivante. Les nécessaires adaptations du droit d'auteur à l'ère numérique et à l'échelle européenne ne doivent en rien affaiblir ce droit, qui assure aux auteurs une juste rémunération, permet un financement pérenne des activités culturelles et de la création, promeut une identité culturelle européenne caractérisée par sa diversité. L'attachement au droit d'auteur doit également conduire l'Union européenne à intensifier son action pour lutter contre le piratage, véritable fléau qui pille nos créateurs, nos artistes, nos chercheurs.

La politique commerciale est un domaine essentiel de l'action de l'Union européenne. Dans un contexte de concurrence internationale accrue, la politique commerciale européenne doit être plus affirmée et exiger le respect du principe de réciprocité afin de défendre efficacement nos entreprises et nos emplois.

Les Républicains considèrent que les négociations commerciales ne peuvent être conduites par le seul commissaire au commerce : c'est au Conseil européen qu'il doit revenir de fixer le cap de ces négociations et c'est au Conseil européen que la Commission doit rendre compte de l'avancement des négociations. Si la Commission européenne dispose des moyens humains et matériels pour mener les discussions dans leur approche technique, Les Républicains considèrent que l'appréciation politique relève du Conseil européen qui doit fixer la feuille de route de la négociation. Il s'agit d'un impératif démocratique !

S'agissant du TTIP, Les Républicains dénoncent l'inertie du gouvernement français actuel qui, de son aveu même n'est pas entendu ! Cette situation expose particulièrement notre agriculture : **nous disons solennellement que nous n'accepterons pas que les agriculteurs français servent de monnaie d'échange** aux exigences européennes en matière d'ouverture des marchés publics américains.

S'agissant des demandes chinoises pour accéder au statut d'économie de marché à l'OMC, Les Républicains demandent que l'Union européenne se montre ferme afin que le principe d'une concurrence juste et loyale soit respecté, sans quoi des pans entiers de nos économies seraient exposés au détriment des travailleurs européens.

3. Enfin, des refondations institutionnelles supplémentaires seront nécessaires :

- l'autorité du président de la Commission européenne sur le Collège et ses services doit être renforcée : il doit notamment pouvoir imposer l'adoption d'une proposition lorsque son principe a été retenu par le Conseil européen ;
- la confusion qui permet aujourd'hui à la Commission d'exercer à la fois des compétences exécutives, législatives (par l'adoption de normes juridiques ayant un statut juridique supérieur aux lois nationales) et juridictionnelles (notamment dans le domaine de la concurrence) n'est plus acceptable : il faudra y mettre un terme ;
- enfin, une obligation de mobilité dans les administrations nationales ou locales devrait être prévue pour les fonctionnaires européens afin d'accéder aux postes à responsabilité.

La suspension d'un État membre qui ne respecte pas de manière grave et répétée les principes de démocratie et d'État de droit sur lesquels l'Union est fondée doit pouvoir être décidée par les chefs d'État et de gouvernement des États membres.

Il est urgent de mettre fin au déclin de l'influence française en Europe depuis 2012

Depuis quatre ans, l'influence de la France en Europe s'est fortement détériorée. Avec François Hollande, la France n'assume plus son rôle de leader. Le moteur franco-allemand est à l'arrêt. Pour la première fois sous la v^e République, la France n'a pas de politique européenne et n'assume pas son rôle de moteur de l'Europe.

Le rapport présenté par les députés français Pierre Lequiller (LR) et Christophe Caresche (PS) en février 2016 pointe les conséquences de ce déficit d'influence sur **le déclin de notre influence dans les institutions européennes**. Au sein de la Commission européenne, notre pays est désormais sous-représenté et ne dispose donc pas des relais d'influence nécessaires à la défense des intérêts français en Europe : alors que les Français représentent 12,7 % de la population totale européenne, seuls 9,72 % des fonctionnaires européens sont français. Les Allemands disposent ainsi de deux fois plus de directeurs généraux adjoints que la France, fonction clé pour exercer une influence plus opérationnelle. **Le cabinet du commissaire européen à l'agriculture ne compte aucun Français, fait inédit depuis le lancement de la PAC** ! Au Parlement européen et au secrétariat général du Conseil européen, l'influence française recule également.

Face à ce constat, qui est un exemple sans appel de l'échec des socialistes à maintenir le rang de la France au sein de l'Union européenne, Les Républicains s'engagent à mener **une stratégie d'influence au sein des institutions européennes pour porter haut les intérêts de notre pays** dans les négociations communautaires.

Nous réaffirmons **notre attachement indéfectible à la vocation de capitale européenne de Strasbourg**, ville siège du Parlement européen.

Il est grand temps que la France retrouve sa place en Europe et assume à nouveau le leadership, notamment en relançant le moteur franco-allemand.

3

L'EUROPE DOIT PROPOSER LA MISE EN PLACE D'UN ESPACE ÉCONOMIQUE ET DE SÉCURITÉ COMMUN AVEC LA TURQUIE ET LA RUSSIE

L'Union européenne n'a pas vocation à s'élargir indéfiniment.

Les Républicains considèrent que l'élargissement de l'Union européenne est en voie d'achèvement : **seuls les pays des Balkans ont vocation à rejoindre, le moment venu, l'Union européenne.**

Les autres pays voisins de l'Union européenne n'ont, en revanche, pas vocation à en devenir membres, qu'il s'agisse de la Turquie, de l'Ukraine, de la Russie. Avec ces pays, l'Union européenne doit organiser un autre type de relations.

La Turquie n'a pas vocation à adhérer à l'Union européenne

Les Républicains tiennent à réaffirmer leur position constante : **nous sommes favorables à un partenariat privilégié entre l'Europe et la Turquie**, qui est un pays voisin, un allié dans le cadre de l'OTAN, un partenaire indispensable en Méditerranée ; mais **nous sommes clairement opposés à la perspective d'une adhésion de la Turquie à l'Union européenne.**

Nous ne sommes pas opposés par principe à l'ouverture d'un chapitre de négociation, puisque cela permet d'engager un travail de rapprochement du droit turc dans le domaine en question avec les standards européens. Ce rapprochement est bénéfique pour les Turcs comme pour les Européens et il correspond très exactement à l'idée d'un partenariat approfondi.

En revanche, nous avons toujours dit que nous étions opposés à l'ouverture des chapitres qui concernent des sujets impliquant l'adhésion, comme, par exemple, l'UEM, y compris vis-à-vis de nos partenaires turcs. En juin 2007, lorsque la Commission a proposé l'ouverture du chapitre sur l'UEM, la France a opposé son veto et ce chapitre n'a pas été ouvert ; en décembre dernier, à la suite de l'accord conclu avec la Turquie, François Hollande a accepté l'ouverture de ce chapitre clé. C'est une erreur profonde que Les Républicains dénoncent.

L'Union européenne, la Turquie et la Russie doivent fonder un espace économique et de sécurité ouvert à toute l'Europe

L'Union européenne doit nouer avec ses grands voisins, en particulier la Turquie et la Russie, de nouvelles formes de coopération.

Les Républicains considèrent que la France devrait proposer que l'Union européenne prenne une initiative à l'égard de la Turquie et de la Russie afin que ces trois partenaires deviennent ensemble **les fondateurs d'une zone d'alliance économique et sécuritaire ouverte à tous les Européens**. Cette initiative aurait trois objectifs : instituer un cadre stable permettant des concertations politiques régulières, le développement d'une coopération économique privilégiée, une réflexion sur la sécurité commune, dans le respect des engagements de chacun.

Les autres pays européens, **notamment l'Ukraine**, auraient vocation à rejoindre cette zone d'alliance économique et sécuritaire.

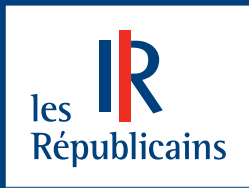
Les Républicains sont plus que jamais convaincus que c'est conforme à la mission historique de notre pays de prendre les initiatives nécessaires pour poursuivre la construction européenne entamée il y a plus de 65 ans. Ni l'immobilisme pratiqué depuis 2012, ni la tentation du repli sur soi ne sont conformes à notre Histoire ou à nos intérêts. Si la France reste inerte ou se replie sur elle-même, l'organisation de notre continent se fera sans nous, voire contre nous.

La construction européenne ne doit pas être un mécanisme institutionnel détaché des citoyens et de leurs aspirations, réservée aux experts et aux technocrates. Elle doit redevenir un projet politique vivant et ambitieux, au service des États et des peuples de notre continent

Dès 2017, la France devra prendre des initiatives fortes en Europe, comme elle l'a fait en 2007.

Des actions importantes doivent en effet être conduites de manière urgente, pour mettre en place un nouveau Schengen, pour consolider la zone euro et assurer sa prospérité, pour remettre l'Union européenne d'aplomb en la recentrant sur les actions essentielles.

Pour cela, notre conviction est qu'un acte de refondation, du niveau du traité, devra être posé. ■



republicains.fr

© Les éditions des Républicains